

# 6 Maintenance et suivi des DCP

Il est indispensable d'assurer une maintenance et une surveillance régulières des DCP pour garantir leur longévité et pérenniser les programmes DCP nationaux dans leur ensemble. En dépit de cet impératif et du nombre élevé de DCP ancrés mouillés dans la région, la maintenance des DCP demeure erratique et on manque encore largement de données et d'informations sur les résultats produits par les DCP au regard des objectifs fixés.

## 6.1 Maintenance des DCP

L'une des principales méthodes permettant de conserver le pouvoir de concentration d'un DCP est d'y adjoindre des agrégateurs (voir section 4.1.5 Agrégateurs). Les agrégateurs contribuent à améliorer la performance du DCP en offrant à l'unité des structures d'agrégation supplémentaires et en favorisant l'accumulation des algues. Ils constituent ainsi un habitat artificiel et une source de nourriture pour les petits poissons qui attirent à leur tour de plus gros poissons. Les agrégateurs, par nature, sont semi-permanents et doivent être régulièrement remplacés.

Les DCP ancrés sont soumis aux forces de l'océan (courants, mers agitées), à la corrosion induite par l'eau de mer, aux risques d'emmêlement avec les engins de pêche et aux salissures (croissance et accumulation de matériaux non désirés, tels que coraux et huîtres). Les forces à l'œuvre dans le milieu marin peuvent provoquer l'immersion des flotteurs, qui peuvent alors imploser ou se fissurer, puis se gorger d'eau ; les bio-salissures qui se forment sur les flotteurs de surface et les cordages augmentent le poids et la force de résistance s'exerçant sur la tête du DCP ; l'emmêlement des lignes de pêche peut affaiblir et sectionner la ligne de mouillage ; et l'eau de mer peut entraîner la corrosion des éléments matériels. Chacun de ces scénarios fragilise les maillons faibles des DCP, favorisant leur rupture prématurée. Il est possible de remédier en partie aux problèmes associés en assurant une maintenance régulière et en remplaçant les flotteurs, le cordage et le matériel abîmés.

La maintenance régulière des DCP permet de conserver leur pouvoir de concentration et de les maintenir à l'eau le plus longtemps possible. Pour assurer la maintenance régulière des DCP (programme mensuel recommandé), il convient de sortir de l'eau la tête du DCP et ses cordages et de les poser à bord d'un bateau pour inspection et réparation. À défaut, la maintenance peut se faire dans l'eau. Les activités de maintenance doivent être menées à marée basse, en période d'étales, pour avoir accès à la plus grande partie possible de la filière principale.

Voici les principales tâches à considérer pendant la maintenance.

- Inspecter les flotteurs de surface pour détecter des fissures (les remplacer si nécessaire) et éliminer les éventuelles salissures déposées sur les flotteurs et les cordages.
- Enlever les lignes de pêche emmêlées dans les cordages.

- Inspecter les cordages pour vérifier qu'ils ne sont pas tordus ou vrillés ou que des coques ne se sont pas formées, et couper et épisser à nouveau les cordages si nécessaire.
- Inspecter les éléments métalliques de surface pour contrôler la corrosion et les remplacer au besoin.
- Remplacer les agrégateurs.

Malheureusement, la maintenance ne peut s'opérer que sur la partie supérieure du DCP (~30 à 80 m), mais la maintenance régulière de cette section peut augmenter de plusieurs années la longévité du DCP. La maintenance des DCP peut être assurée par le maître d'œuvre (service des pêches national, par exemple), des pêcheurs ou habitants formés ou des groupes intéressés (certains pays ont noué des partenariats avec des opérateurs de plongée, par exemple). Les services des pêches nationaux sont susceptibles de disposer des équipements requis pour assurer des opérations de maintenance à plus grande profondeur (scaphandre autonome et levage avec bouées gonflables, par exemple), mais ces techniques de maintenance doivent impérativement être appliquées par du personnel expérimenté, compte tenu des risques qu'elles présentent.

## 6.2 Suivi des DCP

Le suivi consiste en un processus systématique de collecte, d'analyse et d'utilisation de données, pour mesurer les progrès accomplis par un projet (ou programme) au regard de son objectif. Les activités de suivi des DCP doivent donc se rapporter aux objectifs précis fixés par les programmes DCP nationaux des pays océaniques.

Malheureusement, les activités de suivi dépendent des financements disponibles et, souvent, les pays océaniques n'ont pas ou ne peuvent pas obtenir les budgets requis pour un suivi à grande échelle. Un système bien développé de suivi des prises et de l'effort de pêche sur DCP, tel que celui appliqué dans la région au moyen de Tails (application de saisie de données de la CPS), permet d'enregistrer selon un protocole défini diverses données : utilisation des DCP, fréquence de capture, volume, production, valeur et espèces pêchées (par méthode). Un tel programme exige une bonne planification et du personnel, chargé de mettre en œuvre le système, d'analyser les données et d'en faire rapport. À un niveau beaucoup plus élémentaire, on peut assurer un suivi fondé sur les perceptions des acteurs (discussions avec les pêcheurs pour comprendre la façon dont ils utilisent les DCP et les tendances relatives à la pêche), ce qui permettra de communiquer des informations aux services des pêches nationaux, quoiqu'en termes moins quantitatifs. Récemment formulées, les recommandations semi-quantitatives de suivi des DCP côtiers dans la région océanique constituent un protocole type que chaque pays pourra adapter (Albert *et al.* 2019).

Au minimum, les pays océaniques doivent tenir un registre des DCP comprenant les informations suivantes :

- modèle et type de DCP ;
- date de mise à l'eau ;
- site de mouillage, nom de la région/zone, latitude et longitude ;
- profondeur du site et rayon d'évitage ;
- balises repères, éléments de signalisation du DCP ; et
- situation du DCP (quand il est perdu).

Ces informations doivent être communiquées aux autorités responsables de la sécurité maritime (et à d'autres autorités compétentes selon le pays).

## Bibliographie

- Albert J.A., Beare D., Schwarz A., Albert S., Warren R., Teri J., Siota F. and Andrew N. 2015. The contribution of nearshore fish aggregating devices (FADs) to food security and livelihoods in Solomon Islands, PLoS One 1-19.
- Albert J.A. et Sokimi W. 2016. Diffuser le savoir-faire du Pacifique en matière de DCP côtiers. Lettre d'information sur les pêches n° 150, [<http://purl.org/spc/digilib/doc/zffrm>].
- CPS. 2012. Les dispositifs de concentration du poisson (DCP). Note d'orientation 19/2012 de la CPS. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Secrétariat de la Communauté du Pacifique, [<http://purl.org/spc/digilib/doc/x8cmk>].
- Amos G. et Nimoho G. 2015. À Vanuatu, les DCP Vatuika résistent au cyclone de catégorie 5 Pam. Lettre d'information sur les pêches n° 147, [<http://purl.org/spc/digilib/doc/zzze2>].
- Chapman L., Pasisi B., Bertram I., Beverly S. et Sokimi W. 2005. Manuel sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP) : Les modes de montage de DCP à moindre coût et la gestion de programmes de mouillage de DCP. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Secrétariat de la Communauté du Pacifique, [<http://purl.org/spc/digilib/doc/6r5pj>].